

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS et M. Jérôme MOROSI

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

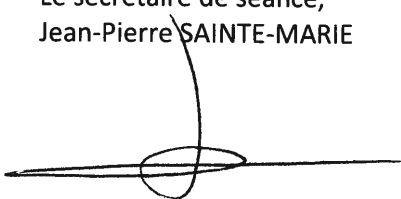
Objet : Révision des loyers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réviser les loyers, comme indiqué dans chaque bail locatif à l'article 4, suite à la publication de l'indice du premier trimestre par l'INSEE, pour les locataires qui ont un contrat en cours depuis au moins une année.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'appliquer la révision des loyers.

Fait les jour, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire
François RIVIERE

